



PAR  
**PATRICK SÉNICOURT**  
MEMBRE DE LA CCEF,  
ANCIEN PROFESSEUR  
ESCP-EUROPE,  
PRÉSIDENT DE NOTA-PME SAS

## Autonotation des TPE-PME Vers des IFRS-PME sans douleur

Alors que les TPE-PME vont être dispensées de publication de comptes et que les IFRS pourraient être appliquées à certaines d'entre elles, Patrick Sénicourt propose que ce contexte de transformation soit l'occasion pour les TPE-PME d'entamer une démarche d'autonotation plus réaliste.



information financière ne devrait pas rester l'apanage des plus grandes entreprises. Les TPE-PME en ont tout autant besoin.

À l'heure où les pouvoirs publics annoncent que les TPE-PME vont être dispensées de publier leurs comptes<sup>1</sup>, la transparence financière préalablement imposée va devoir

devenir volontaire. Autant y préparer les chefs d'entreprise, et leur donner l'occasion de défendre au mieux leurs crédits et leurs financements.

### DEUX IDÉES-CLÉS À LA BASE DU CONCEPT D'AUTONOTATION

Les innovations résultent le plus souvent d'une combinaison

originale de composantes existantes bien connues. Dans le cas présent, il s'agit de rendre accessibles et utiles aux TPE-PME deux notions plutôt « haut de gamme » pour elles, dans une logique de démocratisation : la notation des entreprises et la juste valeur dans la présentation de leurs comptes.

- La notation, facteur-clé pour l'accès aux crédits : les TPE-PME l'ignorent ou l'oublient trop souvent, la notation<sup>2</sup> de leurs bilans est un facteur déterminant tant pour le maintien et le coût de leurs crédits bancaires que pour la fluidité de leurs approvisionnements, compte tenu du rôle des assureurs-crédit<sup>3</sup>. La démarche présentée ici permet de transformer cette menace en opportunité.

- Un retour aux sources, vers la bonne idée à la base des IFRS. À l'origine du projet des IAS/IFRS, on ne pouvait qu'applaudir aux excellentes intentions qu'il affichait : rendre les images financières des entreprises comparables, grâce à la juste valeur présentée dans les comptes des entreprises, pour le plus grand bien des marchés financiers et donc des entreprises elles-mêmes.

Nous n'insisterons pas sur l'extraordinaire dérive du projet par rapport à cet objectif, qui a fait couler suffisamment d'encre, notamment dans ces colonnes, et qui a débouché sur sa totale inapplicabilité aux plus petites entreprises en dépit de la norme IFRS-PME.

Pourtant, nous allons voir qu'il y a matière à servir les TPE-PME, à condition bien sûr de ne pas leur imposer un régime aussi arbitraire.

La combinaison de ces deux constats nous a suggéré une approche novatrice, qui permet à toutes les parties prenantes d'améliorer la visibilité et la lisibilité sur la situation économique réelle des TPE-PME.

### DE LA NOTATION DU « BILAN FISCAL » À LA NOTATION DU « BILAN ÉCONOMIQUE »

Sans pouvoir tout développer ici<sup>4</sup>, résumons l'idée-clé : la notation des entreprises s'appuie traditionnellement sur le traitement de leurs liasses fiscales.

Or, ces liasses ne reflètent pas parfaitement la situation économique de l'entreprise, du fait des règles contraignantes fiscales et comptables qui ont

présidé à leur établissement. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause la rigueur et la fiabilité de ces comptes fiscaux : ils constituent le socle à partir duquel va pouvoir émerger un « surplus de réalité ». De fait, il ne s'agit que de leur ajouter une dimension économique, en apportant des correctifs justifiés (notamment aux valeurs d'actifs) pour se rapprocher de leur « valeur juste<sup>5</sup> ».

#### Les trois étapes de la démarche d'autonotation

- **Génération de la « note fiscale » et diagnostic des comptes fiscaux.**

Cette première étape consiste à traiter la matière première traditionnelle que constituent les classiques comptes sociaux annuels (voire les situations intermédiaires). Il s'agit d'un processus identique à celui opéré par les divers acteurs financiers :

Banque de France, banques, assureurs-crédit, *credit managers*. Chacun produit sa propre note, donc différente pour chaque acteur. L'objectif est pour eux de mesurer le risque de défaut de l'entité notée.

La TPE-PME a tout intérêt à anticiper cette notation, car celle-ci conditionne le maintien de ses crédits et leur coût, ainsi que la couverture du crédit de leurs fournisseurs. Si sa note est médiocre ou mauvaise, si elle s'est dégradée, il va lui falloir pour se défendre préparer une argumentation.

C'est ici qu'intervient le premier niveau « fiscal » de l'autonotation<sup>6</sup>.

- **Introduction de correctifs et justificatifs générant une nouvelle note économique, et les diagnostics associés.**

Pendant, cette note fiscale n'est généralement pas représentative de la réalité économique

que vit l'entreprise. En particulier, la valorisation des postes du bilan se fait au coût historique et à un rythme d'amortissement fiscal économiquement artificiel. De même, l'indépendance des exercices peut par exemple mener à ne pas prendre en compte le règlement d'une grosse créance client quelques jours après la clôture du bilan : la note fiscale sera aveuglément plombée par l'impact de cette créance sur le délai de règlements clients observé, ainsi que le niveau de *cash*. Autre exemple : la non-prise en compte des actifs immatériels constitue un handicap certain pour l'image financière de l'entreprise.

En réponse, avec le dispositif de l'autonotation, l'entreprise est invitée à introduire des correctifs économiques, qu'elle justifiera de manière narrative ou au moyen de pièces à conviction (expertises, barèmes...).

### Quelques exemples de correctifs dans la nouvelle cartographie

POSTES	Déclaré 205x ou 2033... « fiscal »	Correctif justifié	Réévalué « économique »	Notes
Brevets (net)	10 000	+ 120 000	130 000	Valorisation à 130 000 euros du brevet n° xxx par le Cabinet yyy (voir expertise en annexe)
Équipements roulants	5 000	+ 15 000	20 000	Parmi ces équipements, un camion totalement amorti en dégressif présente une valeur d'occasion de 15.000 euros (voir argus en annexe)
Salaires	212 000	-12 000	200 000	Sur-salaire prélevé par le dirigeant pour alléger le résultat
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et DIF	30 000	+ 15 000	45 000	Ces charges à venir ont été insuffisamment provisionnées
Comptes d'associés bloqués	0	+ 328.000	328.000	Compte d'associés inclus dans les emprunts et dettes financières diverses intégrés dans les quasi fonds propres
Emprunts et dettes financières diverses	503 000	-328 000	175 000	Compte d'associés inclus dans les emprunts et dettes financières diverses intégrés dans les quasi fonds propres
Valeur résiduelle d'équipements financés par crédit-bail	5 000	+35 000	40 000	Ces équipements conservent une valeur d'usage de 40 K euros
Créances clients mobilisées	0	+ 77 300	77 300	Effets portés à l'escompte non échus réintégrés à l'actif (créances clients) et au passif (besoin de trésorerie)
Concours bancaires courants	15 000	+ 77 300	92 300	Effets portés à l'escompte non échus réintégrés à l'actif (créances clients) et au passif (besoin de trésorerie)

► Dès lors, la variation de la notation, même faible, est susceptible de l'amener dans une zone d'acceptabilité la rendant plus facilement éligible aux crédits<sup>7</sup>.

• **Validation éventuelle par un expert indépendant.**

Cette nouvelle présentation peut légitimement susciter une certaine méfiance chez le lecteur des comptes. Pour le rassurer, l'entreprise pourra faire valider l'ensemble du dossier par un expert indépendant, qui une fois levées ses éventuelles réserves, pourra engager sa responsabilité sur une « assurance modérée »<sup>8</sup> de la cohérence et du réalisme des correctifs et de leurs justificatifs.

**Un format de présentation pour une création et une lecture facilitées**

Autre constat ne plaidant pas en faveur des IFRS : les rapports annuels de sociétés cotées (et donc qui en respectent les normes) font apparaître dans les premières pages les tableaux classiques (bilans, comptes de résultats et autres) à la juste valeur, ayant donc déjà intégré les retraitements requis par les normes. Pour connaître les montants et justifications des correctifs et retraitements, le lecteur doit les rechercher dans le maquis de volumineuses annexes, sans d'ailleurs être certain de pouvoir trouver une réponse claire à cette quête pourtant légitime.

Pour résoudre ce problème, nous proposons le schéma très simple suivant :

• **Premier principe** : l'affichage sur une même ligne de la valeur avant correctif, du correctif, et enfin de la valeur corrigée. Ce format (cf. tableau « Quelques exemples de correctifs dans la nouvelle cartographie », page précédente) permet au lecteur de percevoir directement le poids relatif du correctif par rapport à la valeur fiscale déclarée, et d'apprécier à la fois sa crédibilité

et l'ampleur de son impact sur le poste corrigé.

Complémentairement, un tableau synthétique (cf. tableau 2 « Perception de l'impact des correctifs sur les grands équilibres et ratios ») permet d'apprécier l'impact de l'ensemble des correctifs sur les macro-équilibres de rentabilité de l'exploitation et de structure de bilan.

• **Deuxième principe** : une brève explication narrative en note de bas de page. Celle-ci offre une explication qualitative de premier niveau, souvent suffisante pour éclairer les fondements du correctif, et en apprécier la pertinence tant de principe que de montant.

• **Troisième principe** : adjonction de « pièces à conviction » (annexes ou pièces jointes). Le cas échéant, et principalement lorsque le poids et l'impact du correctif sont significatifs, l'entreprise pourra compléter ses explications par tous documents, barèmes, argus ou expertises permettant

au lecteur de se faire une idée précise de la pertinence de principe et de mesure de chaque correctif.

**Qui va évaluer et valider les correctifs ?**

Mais qui va enrichir les comptes fiscaux pour les rehausser en comptes économiques ? C'est la première question qui vient à l'esprit. Et la réponse la plus évidente est : l'entreprise et son expert-comptable ou son conseil.

Il ne s'agit pas ici de mettre en œuvre la machinerie lourde des *impairment tests*. Dès lors, c'est au chef d'entreprise, accompagné par son expert-comptable ou son conseil, d'apporter et de justifier ces correctifs. Qui mieux que lui pourrait affirmer ce que vaut réellement (valeur d'usage, de marché) son camion totalement amorti au bilan, par exemple ?

Pour plus de confiance, une validation par un expert indépendant est possible.

Le formalisme proposé, s'il est correctement documenté, doit en principe suffire à éclairer le lecteur et emporter sa confiance si les correctifs sont emprunts de réalisme. Cependant, il peut arriver que les enjeux soient importants, que les partenaires financiers soient méfiants, que certaines réévaluations apparaissent surprenantes. La TPE-PME peut alors faire appel à des experts spécialisés (immobilier, propriété industrielle, RH...) pour attester de certaines valorisations, et éventuellement à un expert indépendant (comme évoqué précédemment) qui pourra valider l'ensemble du dossier.

**À QUI PROFITE L'AUTONOTATION ?**

On l'aura compris, les suggestions de cet article peuvent présenter aux yeux de certains un caractère iconoclaste, susceptible de bousculer des habitudes bien installées.

Certains banquiers ou assureurs-crédit pourraient avoir

Perception de l'impact des correctifs sur les grands équilibres et ratios				
POSTES	Déclaré 205x ou 2033... « fiscal »	Correctifs	Réévalué « économique »	Pourcentage
Bilan				% du bilan
Total du bilan				
Total des correctifs Actifs				
Total des correctifs Passifs				
Produits d'exploitation				% des produits d'exploitation
Produits d'exploitation				
Total des correctifs produits - charges				
Résultat				
Structure de bilan				% du bilan
Fonds de roulement				



## Présenter une image économique réaliste compensant les contraintes et biais induits par les règles comptables et fiscales

une réaction du type « touche pas à ma note »... et pourtant, chacun profitera de l'auto-notation, tant il est vrai que toutes les parties prenantes ont un intérêt objectif commun : que le business fonctionne à l'optimum.

### À la TPE-PME d'abord...

Le monde des TPE-PME est certes multiple et varié. Il reste que ce type d'entreprise présente trop souvent un déficit de contrôle de ses fondamentaux, son dirigeant ayant parfois du mal à « sortir la tête du guidon ».

La démarche de l'auto-notation va dans le sens d'une meilleure maîtrise de son devenir, lui permettant de :

- **prendre conscience de la vision** que portent sur elle ses partenaires financiers et business : anticiper la note décernée par sa banque ou le *credit manager* de son fournisseur lui permet de préparer au mieux son argumentaire ;

- **se pencher sur ses comptes et sa stratégie** : trop souvent, la clôture fiscale se fait sous pression des délais administratifs et dans la douleur. Et on néglige l'interprétation, le repérage des forces et faiblesses, et les décisions court et moyen terme qui s'imposent pour remettre le navire dans le bon cap ;

- **mesurer plus précisément l'évolution dans le temps** de la structure de son compte de résultat et de son bilan : au-delà de la vision court terme, la révision annuelle des valeurs de l'entreprise et de la notation qui en résulte est un support complémentaire à la réflexion stratégique et au pilotage de la valeur ;

- **améliorer le dialogue** avec les autres parties prenantes et par voie de conséquence, renforcer sa capacité de négociation : la confiance est un ingrédient majeur pour faciliter la relation avec les partenaires

financiers et économiques de la TPE-PME ;

- **réduire l'asymétrie banque-entreprise** est un enjeu trop souvent négligé, qui doit être facilité en travaillant la transparence, et en injectant dans les échanges des dimensions économiques nouvelles, dont la quantification et la justification contribueront à renforcer la confiance entre les parties.

### ... aux partenaires de la TPE-PME et à la communauté économique tout entière, ensuite !

Les partenaires de la TPE-PME doivent tous concilier deux objectifs antagonistes : maintenir la relation d'affaires tout en minimisant le risque du sinistre de défaut.

Stimuler la TPE-PME à préparer son auto-notation permet : - **d'obtenir de la PME une information plus complète**, plus fiable, mieux documentée : les pratiques traditionnelles du « renseignement commercial » s'appuient sur l'information fiscale, complétée le plus souvent laborieusement d'informations obtenues de l'entreprise qui restent parcellaires et difficiles à vérifier. La démarche et les formats prédéfinis proposés ci-dessus contribueront à faciliter les investigations des parties prenantes au risque de contrepartie, en termes de fiabilité mais aussi de coût (au fond, une partie des investigations est « déléguée » à l'entreprise scoriée) ;

- **de manière indirecte, de préparer et stimuler la TPE-PME** à la publication de ses comptes : l'approche de l'auto-notation est aussi une bonne manière de compenser les effets

négatifs de la dispense de publication des comptes. Le chef d'entreprise ne dévoilera plus sa situation de manière passive, mais de manière volontariste après s'y être préparé. Préparation lui donnant l'occasion de réfléchir en profondeur aux causes de ses déséquilibres financiers, et donc aux actions à engager pour les résorber. D'où une réduction du risque futur.

Nous proposons ici une démarche essentiellement destinée aux TPE-PME. Il s'agit de leur permettre de présenter une image économique réaliste compensant les contraintes et biais induits par les règles comptables et fiscales.

Cette démarche pourrait parfaitement concerner les plus

grandes entreprises, en l'appliquant à une autre problématique : celle induite par les effets pervers des IFRS, dont on sait que les valorisations court-termistes mènent parfois à des aberrations.

Ainsi pourrait-on imaginer qu'une entreprise tenue de publier ses comptes aux normes IFRS présente en complément un tableau de « redressement » dont les correctifs ramèneraient la juste valeur conforme aux règles IFRS à une « valeur juste » économique ou stratégique, plus réaliste. Démarche que nous appelons « rétro-IFRS », ou de « retour au bon sens ». La communauté financière n'en serait que mieux éclairée. ●

1. Cf. l'article de Patrick Sécicourt, publié dans *Les Échos* du 23 avril 2013 « Non publication des bilans des PME : des ravages en pagaille ! ».

2. On rencontre plus ou moins indifféremment également les termes de cotation, note, *credit scoring*, *rating*...

3. Pour des développements plus complets, voir plusieurs articles : « PME : comprendre sa notation bancaire, se l'approprier et gérer ses relations avec la banque », par la CCEF (Compagnie des Conseils et Experts Financiers), *Revue Fiduciaire Comptable*, janvier 2011, ainsi que deux articles de Patrick Sécicourt parus récemment dans la *Revue Banque* : « Notation des PME : vertus et limites » (décembre 2012) et « Notation des PME : de la sanction à la pédagogie » (janvier 2103).

4. Ces développements et les tableaux sont tirés d'un article récent : « Du "bilan fiscal" au "bilan économique" : vers plus de relief dans les comptes annuels », Patrick Sécicourt, *Revue Française de Comptabilité*, septembre 2012.

5. « Valeur juste » : vocable néologique destiné à s'affranchir de l'image quelque peu décrédibilisante de la « juste valeur » du fait de son usage outrancier dans le cadre des IFRS.

6. Le nouveau service en ligne [www.nota-pme.com](http://www.nota-pme.com) permet de charger les liasses fiscales, de générer la note fiscale et le diagnostic associé, puis d'introduire correctifs et justificatifs générant la note et le diagnostic économiques.

7. Les systèmes de notation étant le plus souvent mathématiquement « discrets » comme l'est la cotation de la Banque de France. Ainsi, une faible variation de tels ratios peut faire passer la note de la zone défavorable 4+ à la zone favorable 3.

8. Pour reprendre un concept bien connu des experts comptables et commissaires aux comptes.